

COMMISSION FÉDÉRALE DES ACTIVITÉS

GYMNIQUES

COTISATION CFA 2026/2027

Les programmes des trois disciplines (GAM - GAF et GR), le cahier des charges ainsi que le règlement administratif sont disponibles sur le site internet de la FSGT. Le règlement administratif est commun aux trois disciplines.

La cotisation CFA s'élève à 35 euros par club, quel que soit le nombre de disciplines choisies par le club (GAM, GAF et/ou GR), elle est annuelle et permet la participation à toutes les épreuves fédérales.

DISCIPLINE	CHOIX DU CLUB	COUT COTISATION CFA
DROIT D'ENGAGEMENT GAM :		35 €
DROIT D'ENGAGEMENT GAF :		
DROIT D'ENGAGEMENT GR + GE :		
TOTAL :		35 €

Zone : Comité :

Club :

Adresse :

Nom et adresse du correspondant :
.....
.....

Téléphone : Email :

Fait à : Le :

Signature :

Règlement à effectuer par virement (RIB joint au règlement administratif)

CONTACT FSGT CFA GYMNIQUES

Tél : 01 49 42 23 64 - fatoumata.kante@fsgt.org

**LES CLUBS N'AYANT PAS PROCEDÉ AU REGLEMENT DE LA COTISATION CFA
NE SERONT PAS AUTORISÉS À PRENDRE PART AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES.**